



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BRETAGNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



PROGRAMME NATIONAL  
POUR L'ALIMENTATION  
**TERRITOIRES**  
**EN ACTION**

19  
JANV.

# COMITÉ RÉGIONAL DE L'ALIMENTATION

## LYCÉE THÉODORE MONOD AU RHEU (35)

# 1. Introduction



**Philippe GUSTIN**



Préfet de la région Bretagne  
Préfet de la zone de défense et de sécurité  
Ouest  
Préfet d'Ille-et-Vilaine

**Simon UZENAT**



Conseiller régional  
Sénateur du Morbihan

# Sommaire

1. Introduction par Messieurs Philippe Gustin, préfet de région et Simon Uzenat, conseiller régional
2. Intervention de Madame Laurence Maillart – Méhaignerie, présidente du Conseil national pour l'alimentation, sur la future stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat (SNANC)
3. Actualités régionales
4. Bilan des actions 2023 et programme d'actions 2024
  - a) Les projets alimentaires territoriaux (PAT)
  - b) L'éducation à l'alimentation
  - c) La lutte contre le gaspillage alimentaire
  - d) La restauration collective et la plateforme ma cantine
  - e) La lutte contre la précarité alimentaire
5. Temps d'échanges
6. Conclusion et perspectives

## 2. La future stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat (SNANC)



Laurence MAILLART – MÉHAIGNERIE

Présidente du Conseil national pour l'alimentation

Députée de la deuxième circonscription d'Ille-et-Vilaine

4

## Présentation de la contribution du CNA à la SNANC

---



**CONTRIBUTION DU CNA À  
LA STRATÉGIE NATIONALE  
POUR L'ALIMENTATION,  
LA NUTRITION ET  
LE CLIMAT**

LIVRABLE

# 1. Contexte de la SNANC

---

- **Travaux de la Convention citoyenne pour le climat (CCC)**
- **Loi climat et résilience (2021) :**

« La stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat détermine les orientations de la politique de l'alimentation durable, moins émettrice de gaz à effet de serre, respectueuse de la santé humaine, davantage protectrice de la biodiversité, favorisant la résilience des systèmes agricoles et des systèmes alimentaires territoriaux et garante de la souveraineté alimentaire, mentionnée au 1° du I, ainsi que les orientations de la politique de la nutrition, en s'appuyant sur le programme national pour l'alimentation et sur le programme national relatif à la nutrition et à la santé défini à l'article L. 3231-1 du code de la santé publique » (article 265).

## 2. Contexte de la saisine du CNA

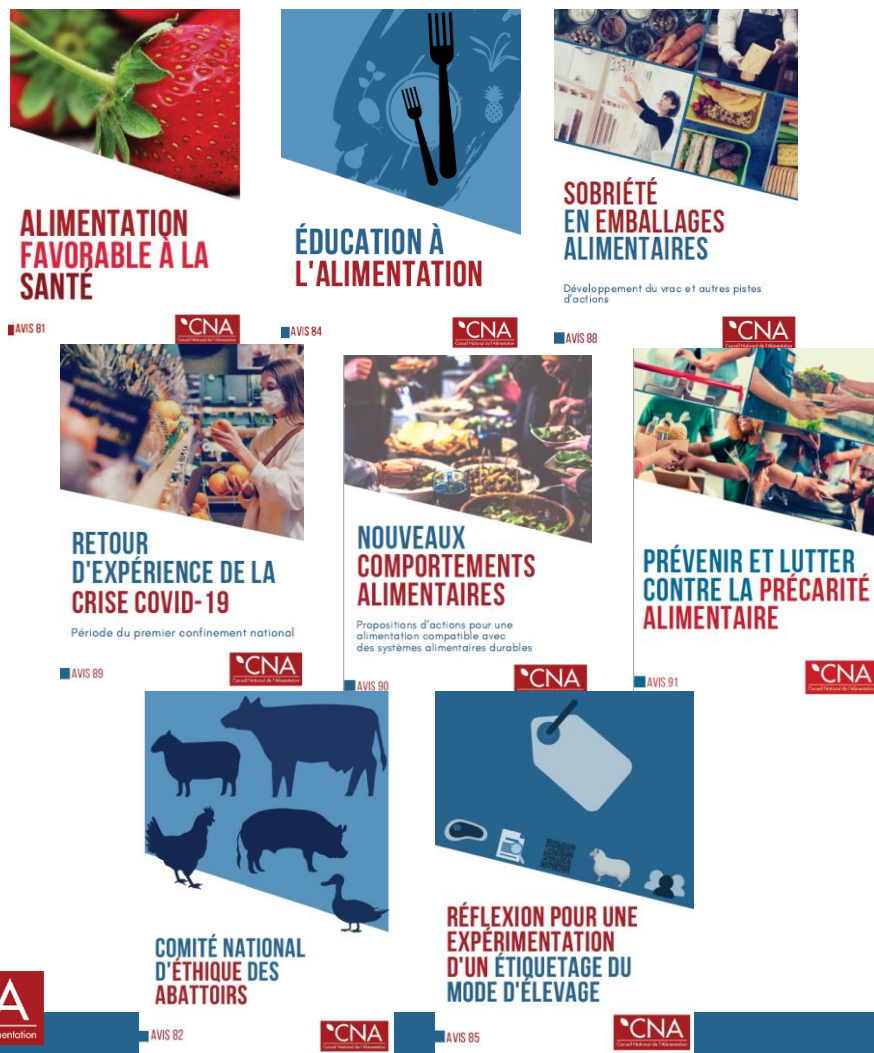
---

- **Saisine interministérielle** : adoption du mandat en février 2023
- **Attendus** :
  1. **Dresser un état des lieux des recommandations des avis précédents du CNA** s'inscrivant dans le périmètre de la future SNANC ;
  2. **Hiérarchiser** parmi ces recommandations celles qui sont les plus susceptibles de contribuer à l'atteinte des objectifs de la SNANC tels que définis par la loi ;
  3. **Définir une liste d'objectifs stratégiques** pouvant servir de base à l'élaboration de la SNANC.
- **Calendrier** : 2 mois de travail (février-mars 2023), adoption de la contribution le 5 avril 2023

### 3. Organisation de la concertation

#### Périmètre de travail :

- Organiser les travaux autour des avis les plus récents à compter de l'**Avis n°81 « Alimentation favorable à la santé » (2018)**
- Axes de travail :**  
Axe 1 - Gouvernance ; Axe 2 - Mieux produire ; Axe 3 - Mieux transformer ; Axe 4 - Mieux distribuer ; Axe 5 - Mieux consommer ; Axe 6 - Recherche





### 3. Organisation de la concertation

#### Attendus de la saisine

- 1. Dresser un état des lieux des recommandations de ses avis précédents** s'inscrivant dans le périmètre de la future SNANC ;
- 2. Hiérarchiser** parmi ces recommandations celles qui sont les plus susceptibles de contribuer à l'atteinte des objectifs de la SNANC tels que définis par la loi ;
- 3. Définir une liste d'objectifs stratégiques** pouvant servir de base à l'élaboration de la SNANC.



#### Modalités de travail

- **Recensement et sélection des recommandations en lien avec la SNANC** : élaboration d'un tableau général des recommandations
- **Questionnaire de pré-hiérarchisation des recommandations (2<sup>e</sup> attendu de la saisine)** + 1 réunion en sous-groupes afin de stabiliser collectivement la hiérarchisation des recommandations ;
- 2 réunions en format plénier sur **l'identification des objectifs stratégiques (3<sup>e</sup> attendu de la saisine)** et le corps du livrable

## 4. Constats et enjeux



- Un périmètre à la croisée de plusieurs enjeux
- Un cadre législatif et de politique publique riche et complexe
- Un besoin de mise en cohérence des politiques publiques

## 4. Constats et enjeux

---

Aller vers des régimes alimentaires durables et accessibles pour toutes et tous

Aller vers des modes de production, de transformation, de distribution et de restauration compatibles avec des systèmes alimentaires durables et répondant aux attentes sociétales

Aller vers des politiques publiques et une gouvernance plus inclusives et intégrant tous les enjeux de la durabilité

# 3. Synthèse des objectifs stratégiques

## Légende :

▶ Objectifs suscitant des positionnements contrastés

### Axe 1 – Gouvernance

- Mise en **cohérence** des politiques
- Accès digne à une **alimentation, saine, sure et durable**

### Axe 4 – Mieux distribuer

- ▶ Réduction de l'**impact environnemental** de l'offre alimentaire dans la distribution
- ▶ Encadrement du **marketing et de la publicité alimentaires**

### Axe 2 – Mieux produire

- Pérennisation des **emplois agricoles**
- Développement des **modes de production agroécologiques**

### Axe 5 – Mieux consommer

- ▶ Sensibilisation à l'**empreinte carbone** de l'assiette
- **Information** sur l'impact de l'alimentation sur la santé, la planète et sur le bien-être animal

### Axe 3 – Mieux transformer

- **Sobriété, durabilité et transparence** dans les procédés de transformation
- Offre de meilleure **qualité nutritionnelle**, facilitant la **végétalisation**
- **Outils de transformation de proximité** ou **itinérants**

### Axe 6 – Recherche

- Objectifs pour développer certaines **méthodes** de recherche (prospective, etc.)
- **Axes de recherche** : la précarité alimentaire et les impacts du numérique

## 4. Recommandations

### Attendus de la saisine

1. Dresser un état des lieux des recommandations de ses avis précédents s'inscrivant dans le périmètre de la future SNANC ;



**122** recommandations issues des différents avis du CNA retenus dans le périmètre de travail (voir tableau des recommandations)

2. Hiérarchiser parmi ces recommandations celles qui sont les plus susceptibles de contribuer à l'atteinte des objectifs de la SNANC tels que définis par la loi ;



**37** recommandations identifiées comme prioritaires

+ Des dissensus de priorisation et de fond identifiables dans le document



### 6 axes structurants

- Axe 1 - Gouvernance
- Axe 2 - Mieux produire
- Axe 3 - Mieux transformer
- Axe 4 - Mieux distribuer
- Axe 5 - Mieux consommer
- Axe 6 - Recherche

# 3. Actualités régionales



**Michel  
STOUMBOFF**

Directeur de la DRAAF  
Bretagne



**Jacqueline  
ROISIL**

Directrice adjointe de  
l'ADEME Bretagne



**Élise  
NOGUERA**

Directrice de l'ARS  
Bretagne

# 4. Bilan des actions 2023 et programme d'actions 2024



# Alexandra MARIE-MONCORGER

Cheffe du pôle offre alimentaire à la DRAAF Bretagne



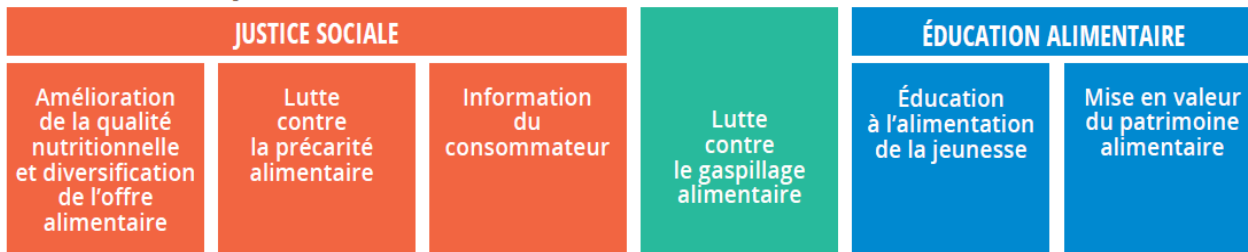
**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BRETAGNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# Les 5 piliers du Programme national pour l'alimentation

## 3 AXES THÉMATIQUES



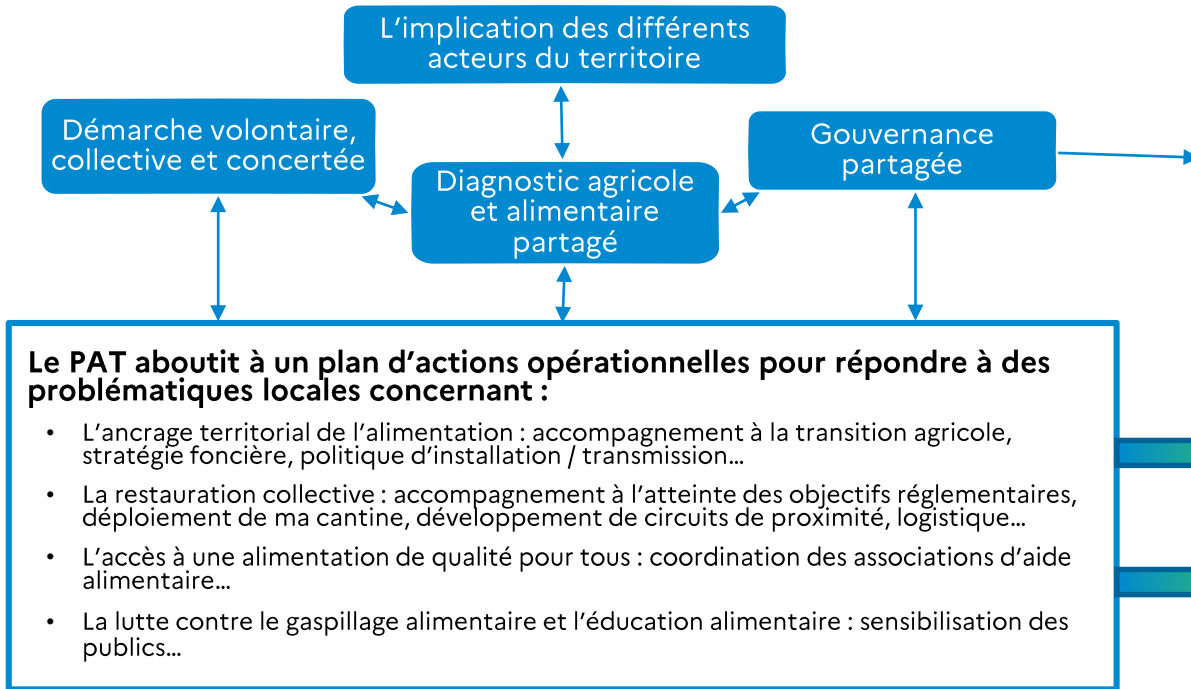
## 2 AXES TRANSVERSAUX



## UNE GOUVERNANCE RENFORCÉE ET UNE RECHERCHE ACCRUE DE SYNERGIES



# a. Les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT)



Politique agricole et alimentaire du territoire

Dispositif de reconnaissance ministérielle

# La labellisation des PAT

## La reconnaissance officielle permet de :

- Rendre visibles les PAT s'inscrivant dans l'esprit de la loi
- Valoriser les PAT auprès du public et des partenaires potentiels
- Utiliser le logo et la marque « PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL reconnu par le ministère de l'Agriculture »



## Deux niveaux de reconnaissance suivant l'état d'avancement du projet :

- Niveau 1 : projets émergents (3 ans, non renouvelables, puis passage au niveau 2)
- Niveau 2 : projets opérationnels dont le degré d'avancement permet la mise en œuvre d'un plan d'actions, piloté par une instance de gouvernance établie (5 ans, renouvelables)

## 10 critères de labellisation

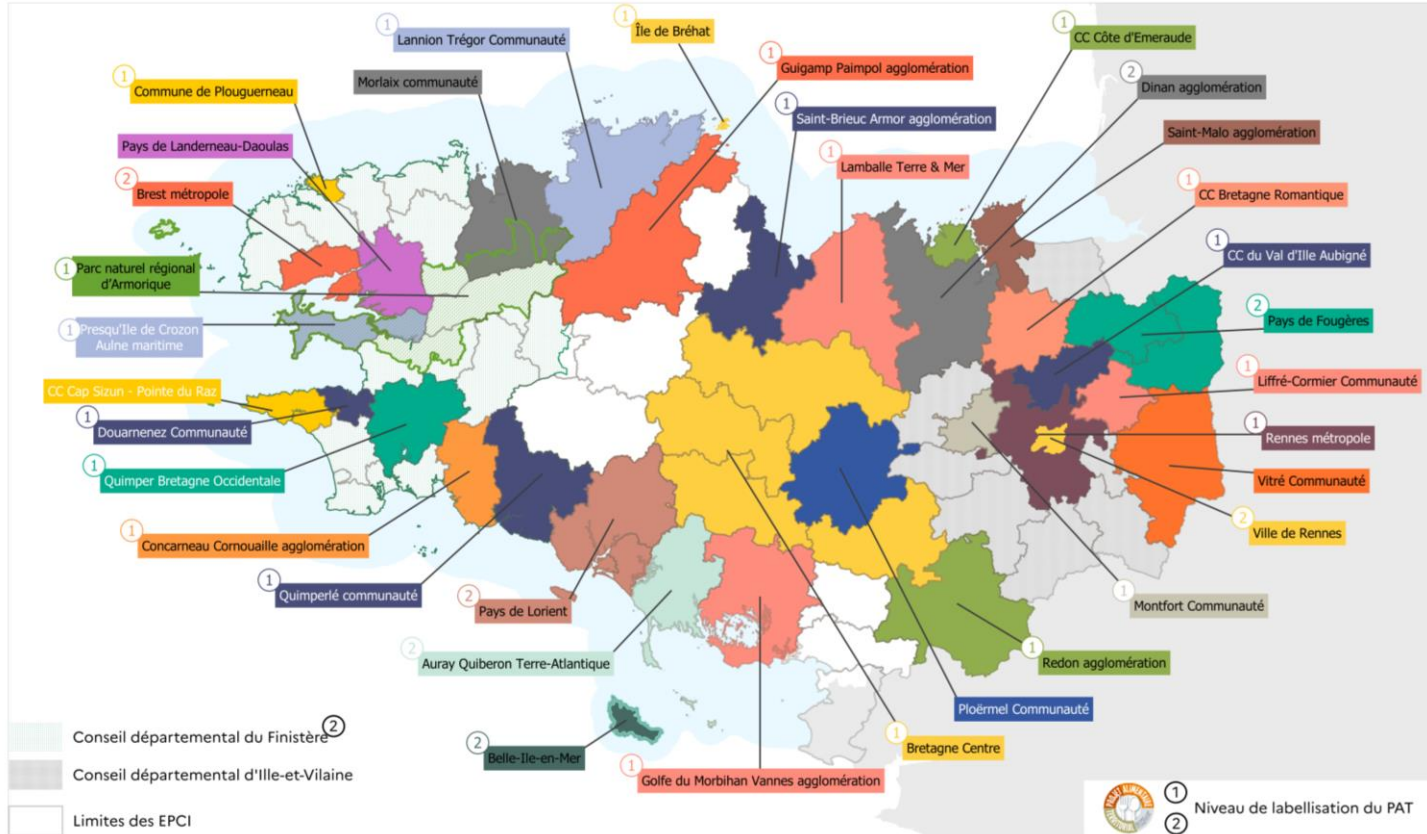
**Révision en cours des modalités d'instruction pour tenir compte de la future SNANC et renforcer les attentes (niveau 2 notamment)**

# Les projets alimentaires en Bretagne

## 29 PAT labellisés en Bretagne

- 21 en niveau 1
- 8 en niveau 2

## Et d'autres démarches en cours d'émergence !



# Animation et financement des PAT

## Les différents réseaux de PAT

- Le **réseau national RnPAT** → Portail FrancePAT
- Le **réseau régional**
  - Appel à manifestation d'intérêt pour l'animation du réseau en cours – **Date limite des candidatures le 9 février** (DRAAF – ADEME – Conseil régional)
  - Organisation d'une journée de sensibilisation des élus aux thématiques agricoles et alimentaires

## Le financement des PAT

- **Appel à projets national de la SNANC 2023/2024** – Clos le 15 janvier
  - Soutien des ministères chargés de l'agriculture, de la santé, des solidarités et de l'ADEME (2,84 M€)
  - Volet 1 : soutien à l'émergence de nouveaux PAT – **3 dossiers reçus** (33 au niveau national)
- **Planification écologique et SNANC** – En cours de cadrage
  - 20 M€ au niveau national, dont 15 M€ pour accompagner les PAT dans leur phase opérationnelle
  - Animation, actions opérationnelles...

# b. Éducation à l'alimentation

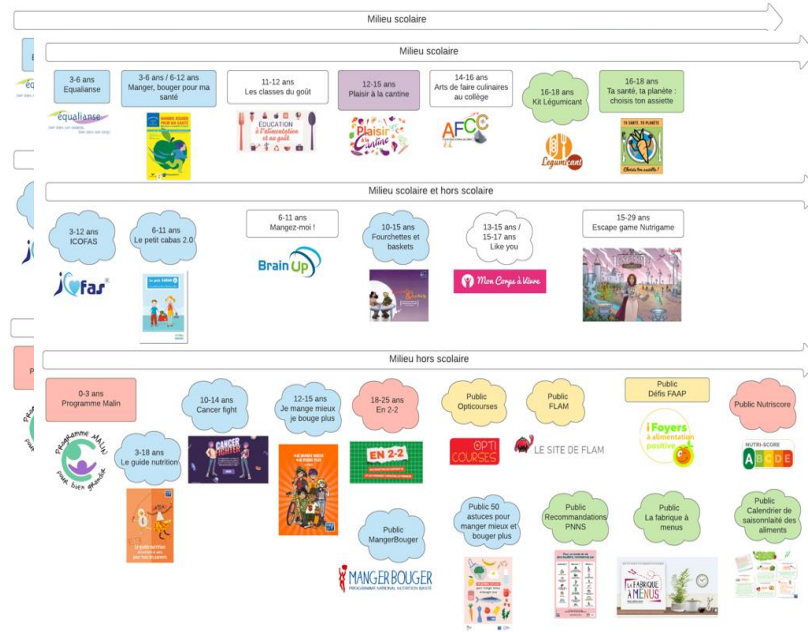
Pilotage ARS – DRAAF – Rectorat

Poursuivre le financement d'actions et de sensibilisation :

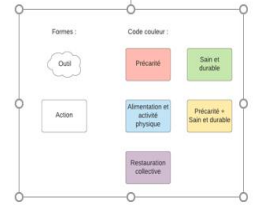
- Deux sessions du dispositif Plaisir à la Cantine (PALC) par an (DRAAF / ARS)
- Actions d'éducation à l'alimentation dans les établissements ayant suivi le dispositif PALC (ARS)



- Programmes probants identifiés par l'ARS (DRAAF / ARS)



Légende :



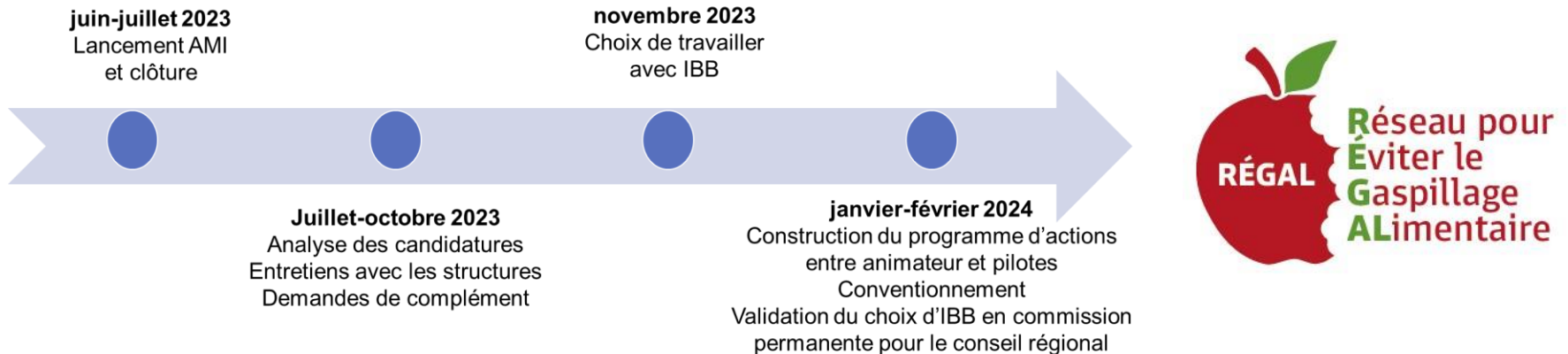
**Mettre en place un programme de sensibilisation pluriannuel et progressif sur l'ensemble de la scolarité des bretons (PRSE4) (ARS – DRAAF – Rectorat)**

# c. Lutte contre le gaspillage alimentaire

Pilotage ADEME – DRAAF – Conseil régional

Mission de préfiguration du Réseau d'évitement du gaspillage alimentaire (REGAL) pilotée par l'ADEME (janvier 2022 – août 2023)

2 journées de co-construction (septembre 2022 et avril 2023)



Lancement et animation du réseau



## d. La restauration collective et la plateforme « ma cantine »

**Guillaume DEFER**



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BRETAGNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Chargé de mission restauration collective à la DRAAF Bretagne



# Contexte pour la restauration collective



30 octobre 2018



22 août 2021



Plus de produits de qualité et durables dans nos assiettes



Lutte contre le gaspillage alimentaire et dons alimentaires



Diversification des sources de protéines et menus végétariens



Substitution des plastiques



Information des usagers et des convives

# Une politique prioritaire du Gouvernement (PPG)

Objectif : Garantir 50 % de produits bio, de qualité et durables dans la restauration collective

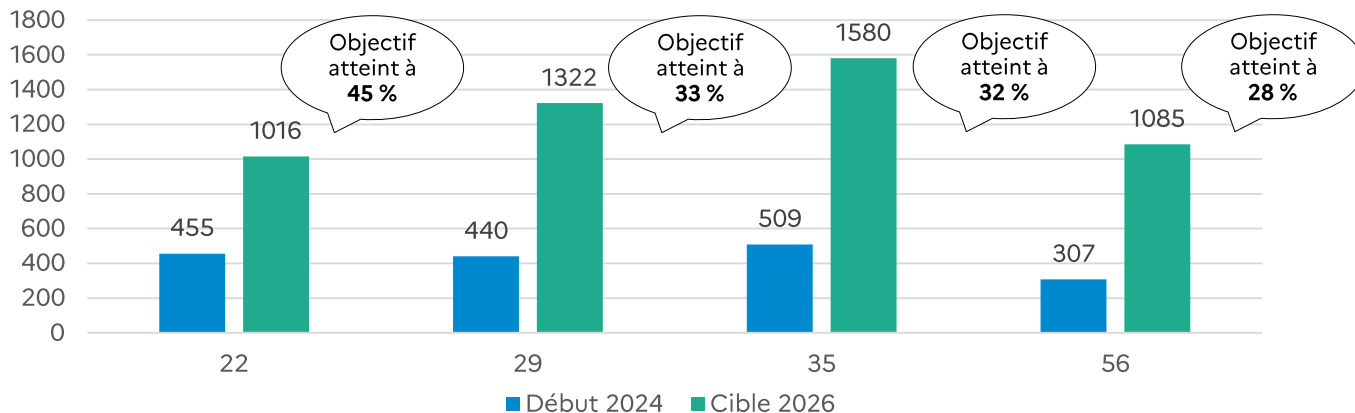


17 indicateurs au niveau national



Dont 1 indicateur départementalisé : nombre de cantines inscrites sur ma cantine

## Inscriptions sur ma cantine par département



Global Bretagne	
Début 2024	1 711
Cible 2026	5 003
Objectif atteint à 34 %	

# Ventilation et actions menées par secteur d'activité

Cantines inscrites sur « ma cantine » en Bretagne (données au 9/01/2024)



## Éducation : 66 %

- 1 webinaire organisé pour le CNEAP
- 3 webinaires organisés pour les MFR
- 1 webinaire en préparation avec l'UROGEC
- Ateliers de prise en main prévue pour les collèges publics du 22 et du 56
- Tous les collèges publics du 29 inscrits
- Tous les lycées publics inscrits



## Administration : 17 %



## Santé et médico-social : 16 %

- 3 webinaires organisés avec le réseau Transition énergétique et écologique en santé (TEES)



- **Autres : 1 %**

+ des déplacements réguliers en région en lien avec les PAT et les EPCI

# Ma cantine : qu'est-ce que c'est ?

Avant tout plateforme de suivi de la loi, ma cantine se veut également utile à tous pour tendre vers une restauration collective plus durable

## 4 objectifs :



**Comprendre**  
les mesures des  
lois EGAlim et  
Climat et  
résilience



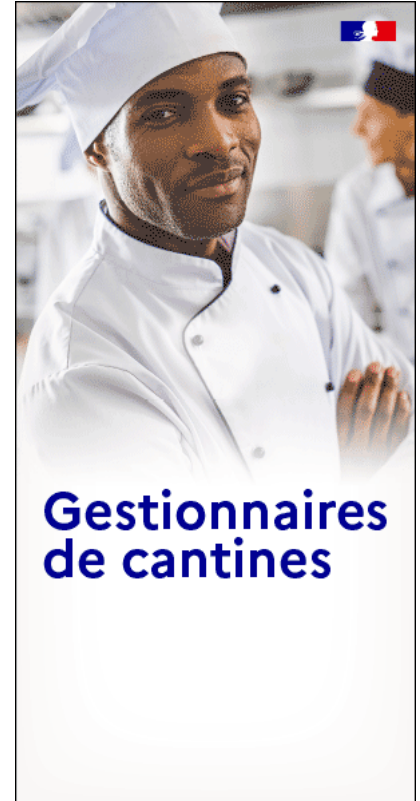
**Accompagner**  
et outiller les  
gestionnaires et  
administrateurs



**Communiquer**  
entre pairs et à ses  
convives pour  
valoriser ses actions



**Collecter**  
les données afin  
d'évaluer la politique  
publique



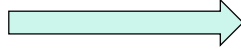
**Gestionnaires  
de cantines**

# Ma cantine : comment ça marche ?

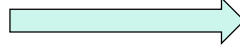


Inscrivez-vous sur la  
plateforme

Ajoutez votre établissement



Renseignez le diagnostic  
annuel de votre  
établissement



Télédeclarez votre  
diagnostic en ligne

Du 9 janvier au 31 mars 2024



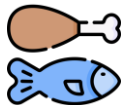
La télédéclaration permet  
au Gouvernement de  
remettre un rapport  
annuel au Parlement pour  
le suivi de la loi

## Modalités 2024

La télédéclaration simplifiée reste accessible à toutes les cantines (+ et - de 200 couverts/jour)

La télédéclaration des cuisines satellites par la cuisine centrale est toujours possible

# Les nouveautés pour cette année



Au moins 60 % de produits durables et de qualité en ce qui concerne les familles de produits « viandes » et « poissons »

Taux porté à 100 % pour les restaurants collectifs de l'État, et des établissements publics de l'État



Extension des obligations législatives à la restauration collective privée

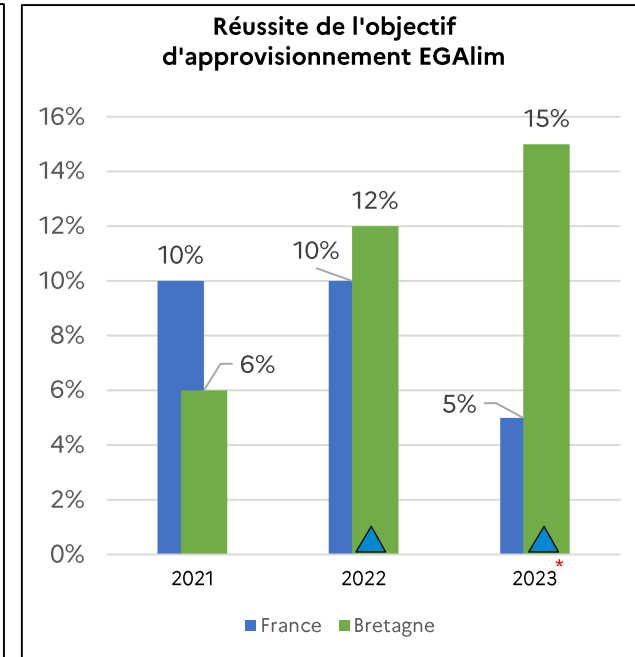
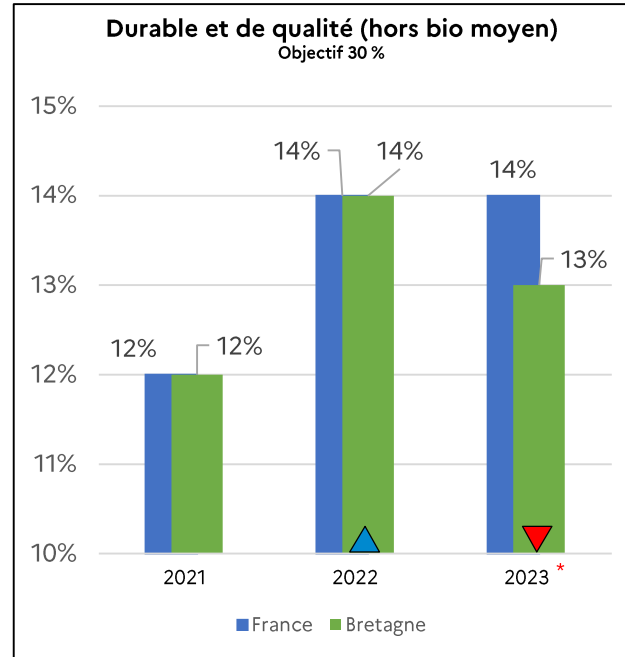
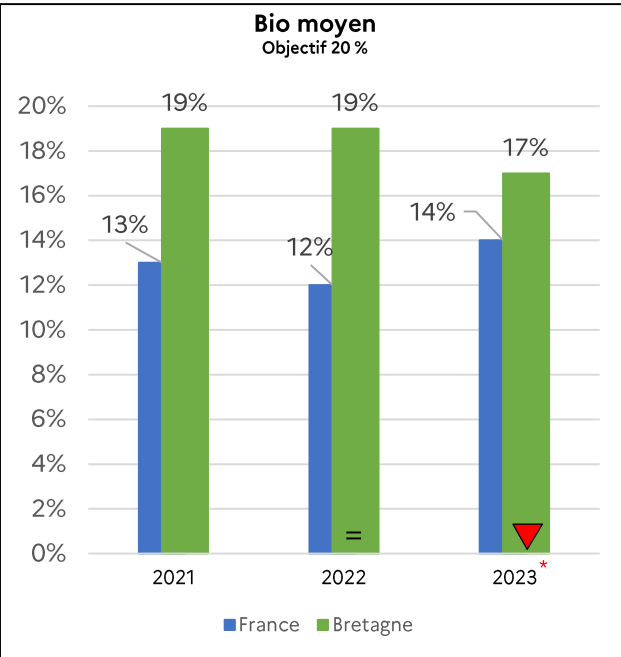


Mise à jour janvier 2024 des guides d'aide à la rédaction de marchés publics en gestion directe et concédée  
[Guides d'aide à la rédaction de marchés publics en direct et en concédé - ma cantine - documentation \(gitbook.io\)](https://gitbook.io/guides-d-aide-a-la-redaction-de-marches-publics-en-direct-et-en-concedé-ma-cantine-documentation)

Représentativité des données

Nb cantines	2021	2022	2023
France	5 043	6 285	562
Bretagne	524	716	72

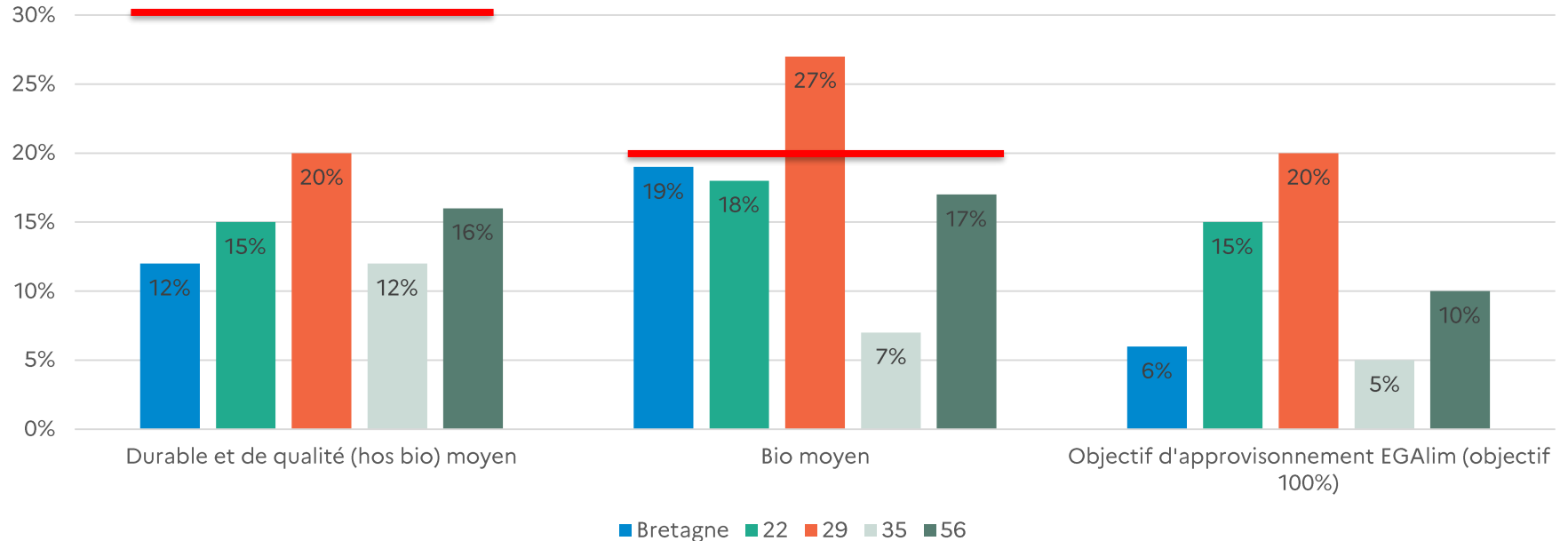
# La situation bretonne : des progrès réguliers et une légère avance à l'échelle du pays



\*données provisoires

# Détail de l'atteinte des objectifs par département

Atteinte des objectifs par département







# Dispositif Lait et fruits à l'école

Déploiement du programme délégué aux réseaux MAB/GAB des 4 départements bretons

Priorité mise sur le temps du midi pour accompagner l'atteinte des objectifs réglementaires et pallier l'inflation

Objectifs : augmenter les demandes d'aide et diminuer le taux de rejet

Fournisseurs référencés		29
Fournisseurs référencés		30
Gestionnaires agréés 2022		43
Gestionnaires agréés 2023		▲ 58
Demandes d'aide 2022		34

En attente  
des chiffres  
2023



# Perspectives 2024



## Atteinte des objectifs et pilotage de la donnée

- Poursuite de la mise en œuvre de la PPG sur l'approvisionnement durable et de qualité
- Poursuite du travail d'amélioration continue de ma cantine
- Simplification de la remontée de données pour les institutionnels en demande



## Accompagnement des acteurs

- Formation des acteurs sur ma cantine, en particulier les établissements publics\*
- Poursuite du travail engagé avec les PAT, les EPCI et les différentes « têtes de réseau »
- Envoi d'un courrier à toutes les cantines de Bretagne pour leur rappeler les obligations réglementaires et les inciter à s'inscrire et à télédéclarer sur « ma cantine »



## Accompagnement financier

- Poursuite du déploiement du dispositif Plaisir à la Cantine
- Poursuite du déploiement du dispositif Cantine à 1 €
- Poursuite du déploiement du dispositif Lait et Fruits à l'école

\*conformément à une circulaire de la Première ministre

## e. La lutte contre la précarité alimentaire

Laurent ALATON

Commissaire à la lutte contre la pauvreté en Bretagne



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BRETAGNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Lutte contre la précarité – Feuille de route 2024

Thématiques	Actions	Pilotes
Gouvernance	Coordonner eu niveau régional les têtes de réseaux de l'aide alimentaire	Conseil régional / Commissaire à la lutte contre la pauvreté
	Coordonner au niveau départemental les associations d'aide alimentaire locales	DDETS / Conseils départementaux
Cartographie / Zones blanches	Identifier et investir les zones blanches	Commissaire à la lutte contre la pauvreté / DREETS / DRAAF
Augmentation de l'offre et amélioration de la qualité de l'aide alimentaire	Encourager le don alimentaire de la part de tous les maillons de la chaîne : production - transformation - distribution - consommation	Commissaire / Région / DREETS / DRAAF
	Encourager le don alimentaire en restauration collective	DRAAF
Accompagnement des bénéficiaires vers de meilleurs comportements alimentaires	Former les publics en contact avec les bénéficiaires et les bénéficiaires eux-mêmes	ARS / Conseil régional
	Déployer des programmes probants - Opti'Courses	ARS
Accompagnement financier	Poursuivre l'appui aux acteurs de l'aide alimentaire	DREETS
	Mettre en œuvre le Programme Mieux Manger pour Tous	DREETS / DDETS
	Poursuivre le déploiement du dispositif Cantine à 1 €	Commissaire à la lutte contre la pauvreté / DRAAF
Participation des personnes concernées	Mobiliser le Conseil régional des personnes accueillies et accompagnées (CRPA) et les têtes de réseaux de l'aide alimentaire	Commissaire à la lutte contre la pauvreté



# Bilan du programme Mieux manger pour tous et perspectives

Zone géographique	Dossiers déposés	Subvention demandée	Dossiers Retenus	Subvention octroyée	Année 1	Année 2	Année 3
Côtes d'Armor	8	300 789 €	5	184 734 €	95 174 €	44 290 €	45 270 €
Finistère	21	397 045 €	7	325 908 €	146 408 €	147 750 €	31 750 €
Ille-et-Vilaine	14	561 564 €	5	534 805 €	173 915 €	185 715 €	175 175 €
Morbihan	24	428 034 €	7	423 020 €	164 340 €	124 340 €	134 340 €
Interdépartemental ou régional	12	414 353 €	6	605 012 €	153 303 €	231 045 €	220 664 €
<b>Total</b>	<b>79</b>	<b>2 101 785 €</b>	<b>30</b>	<b>2 073 479 €</b>	<b>733 140 €</b>	<b>733 140 €</b>	<b>607 199 €</b>




# 5. Temps d'échanges



## 6. Conclusion et perspectives



# Un peu d'organisation

	12:00	12:15	12:30	12:45	13:00	13:15	13:30	13:45	14:00	14:15	14:30	14:45	15:00	15:15	15:30	15:45	16:00	
							Fresque de l'alimentation											
													Jeu du pas en avant					
								PAT					Restauration collective					
								Gaspillage alimentaire										
	Forum																	



# Merci de votre attention

Contact : [pole-offre-alimentaire-sral.draaf-bretagne@agriculture.gouv.fr](mailto:pole-offre-alimentaire-sral.draaf-bretagne@agriculture.gouv.fr)

Site Internet : <http://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/Alimentation-Programme-National>